

 REGULATE	AFFAIRES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE
PARIS - BRUXELLES	
<p>Au sommaire</p> <p>A la une</p> <p>La préservation de la biodiversité, cause nationale du quinquennat ?</p> <hr/> <p>Déforestation et devoir de vigilance</p> <p>Adoption le 12 juillet 2022 par la commission de l'environnement du Parlement européen de sa position concernant le règlement sur la déforestation</p> <hr/> <p>La directive CSRD en approche</p> <p>Adoption le 14 juillet 2022 par la commission des affaires juridiques du Parlement européen de la directive CSRD</p> <hr/> <p>Projet de loi de finances rectificative</p> <p>Principaux amendements adoptés en commission</p> <hr/> <p>Projet de loi pouvoir d'achat</p> <p>Principaux amendements adoptés en commission</p> <hr/> <p>Régime des aides d'Etat</p> <hr/> <p>Statistiques économiques</p>	<p>La préservation de la biodiversité, cause nationale du quinquennat ?</p> <p>La préservation de la biodiversité constitue l'un des enjeux du siècle. Impacts du dérèglement climatique, crise énergétique, érosion rapide de la biodiversité, les sujets d'inquiétude ne manquent pas. Décryptage.</p> <p>Favoriser l'investissement public dans les nouvelles énergies renouvelables</p> <p>La crise ukrainienne a mis en lumière la dépendance de plusieurs États membres de l'U.E à certaines ressources énergétiques. Le choc des prix de certaines matières premières comme le pétrole et le gaz révèle le besoin de développer de nouvelles énergies alternatives et complémentaires au nucléaire.</p> <p>Selon le ministère de la Transition écologique, la France dispose du deuxième espace maritime mondial derrière les États-Unis avec plus de 20 000 kilomètres de côtes. L'énergie hydrolienne (issue des courants marins et fluviaux) n'en est pourtant en France qu'à ses balbutiements.</p> <p>Le projet de loi d'accélération de la transition énergétique, qui doit simplifier les procédures et réduire les délais pour des projets solaires ou éoliens, terrestres et en mer, sera présenté en Conseil des ministres à la rentrée.</p> <p>La réforme courant 2023 de la programmation pluriannuelle de l'énergie (P.P.E) constituera peut-être une occasion de conforter l'indépendance énergétique de la France et de favoriser le développement des énergies nouvelles davantage respectueuses de l'environnement et des écosystèmes.</p> <p>Compensation écologique</p> <p>La compensation écologique, qui vise à limiter les impacts d'un projet sur l'environnement, tend à se développer. Elle trouve son origine dans le principe de responsabilité environnementale.</p>

Des mécanismes juridiques tels que l'obligation réelle environnementale ou le bail à clauses environnementales commencent timidement à s'imposer dans le paysage juridique. L'obligation réelle environnementale et le bail à clauses environnementales sont des outils juridiques qui permettent la mise en œuvre effective des mesures compensatoires. Certains acteurs publics (Office français de la biodiversité, établissements publics fonciers) contribuent à la gestion de la compensation écologique. Certaines zones protégées comme les réserves naturelles constituent des territoires privilégiés susceptibles d'assurer la préservation ou la restauration de la biodiversité dans le cadre de mesures compensatoires.

Développer la fiducie environnementale

La fiducie est l'opération par laquelle un ou plusieurs constituants transfèrent des biens, des droits ou des sûretés, ou un ensemble de biens, de droits ou de sûretés, présents ou futurs, à un ou plusieurs fiduciaires qui, les tenant séparés de leur patrimoine propre, agissent dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires.

Concrètement, un propriétaire foncier peut confier ses terrains à un fiduciaire dont la mission sera celle d'opérateur de compensation. La mission du fiduciaire peut comprendre le maintien des surfaces foncières à des fins de préservation ou de restauration du milieu et des écosystèmes. Le fiduciaire devra restituer le foncier au dénouement de l'opération, c'est-à-dire à la fin du contrat de fiducie, soit au constituant initial, soit à un tiers désigné au contrat.

Réhabiliter les friches industrielles et protéger les sols

La dépollution des sols et la protection des populations voisines d'anciens sites industriels constituent des enjeux de santé publique. Le sol est le dernier milieu naturel qui ne soit pas protégé en France et en Europe.

Plusieurs rapports parlementaires récents insistent notamment sur les difficultés liées au recensement des friches. Des bases de données concernant la localisation des sites et de leurs déchets existent mais le recoupement des données apparaît délicat. L'occasion est peut-être donnée au législateur de conférer une véritable qualification juridique aux sols, afin de préserver les écosystèmes situés à proximité des friches industrielles et de contribuer à une centralisation des données existantes.

Sensibiliser les entreprises

Responsabiliser la chaîne d'acteurs économiques concernant certains secteurs considérés comme à risques sur le plan des atteintes à l'environnement et la biodiversité (industrie textile, agriculture, extraction de minerais) constitue un enjeu récent pour les États et les entreprises.

Deux directives européennes, qui devraient être adoptées respectivement d'ici fin 2022 et fin 2023, vont révolutionner l'information extra-financière des entreprises.

La France, pays précurseur en matière de devoir de vigilance, s'est dotée en 2017 d'une loi applicable aux grands groupes. Les débats sur la transposition des deux directives européennes seront l'occasion pour l'exécutif et le Parlement de conforter le *leadership* de la France en matière de responsabilité sociétale des entreprises (R.S.E).

Sensibiliser les P.M.E de plus de 250 salariés à ces problématiques nouvelles et mettre en place dans les entreprises des reportings « biodiversité » feront partie des enjeux à venir.

Améliorer le bien-être animal

Le bien-être animal est par ailleurs une préoccupation grandissante dans l'opinion publique. Au cours du quinquennat écoulé, une loi contre la maltraitance animale a été adoptée en novembre 2021. Le recours à la castration à vif des porcelets ou encore le gavage des poussins mâles au sein des élevages intensifs ne sont par ailleurs plus autorisés.

En parallèle, certaines pratiques comme la chasse à la glu ont été interdites. D'autres modes de chasse heurtent toutefois encore l'opinion publique. On pense en particulier aux chasses « privées », autrement appelées chasses à l'enclos, pratiquées dans certains territoires comme la Sologne. Le 10 janvier 2022, le Sénat a ainsi adopté une proposition de loi visant à limiter l'engrillagement de certaines forêts et de ne pas entraver la liberté de mouvement de la faune sauvage. La nouvelle composition de l'Assemblée nationale permettra peut-être d'examiner et, le cas échéant, d'adopter définitivement ce texte.

Préserver la biodiversité, un enjeu national

Deux ministres ainsi qu'un secrétaire général à la planification écologique sont désormais chargés de la transition énergétique et écologique. Face au constat d'une dégradation rapide de la biodiversité, l'urgence de la situation donne peut-être l'occasion à l'exécutif de rassembler les forces vives de la nation présentes dans les territoires (institutions, corps intermédiaires et société civile) autour de valeurs communes dépassant les clivages politiques.

⇒ Pour aller plus loin :

[Proposition de loi visant à permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des sites dégradés](#)

[Proposition de loi tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique](#)

[Proposition de loi visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et protéger la propriété privée](#)

Déforestation et devoir de vigilance

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen a adopté le 12 juillet (par 60 voix pour, 2 contre et 13 abstentions) sa position sur la proposition de la Commission relative au règlement sur la déforestation.

Le 17 novembre 2021, la Commission européenne a proposé un nouveau règlement pour enrayer la déforestation. Ce règlement fixe les règles d'une diligence raisonnable obligatoire pour les entreprises qui souhaitent importer du soja, de l'huile de palme, du cacao, du café, du bois, du bœuf et plusieurs produits dérivés (chocolat, cuir et meubles) au sein du marché de l'U.E. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen a adopté le 12 juillet 2022 sa position sur la proposition de la Commission.

La nouvelle législation obligerait les entreprises à vérifier que les biens vendus dans l'U.E n'ont pas été produits sur des terres déboisées ou dégradées, ce qui garantirait aux consommateurs que les produits qu'ils achètent ne contribuent pas à la destruction des forêts en dehors de l'U.E et à la perte de biodiversité dans le monde.

La proposition de la Commission couvre le bétail, le cacao, l'huile de palme, le soja et le bois, notamment les produits qui contiennent, ont été nourris ou produits en utilisant ces matières (comme le cuir, le chocolat ou les meubles).

Le Parlement souhaite aussi inclure la viande de porc, les ovins et les caprins, la volaille, le maïs et le caoutchouc, ainsi que le charbon de bois et les produits en papier imprimé.

La directive CSRD en approche

La commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté le 14 juillet 2022 l'accord provisoire concernant la directive CSRD sur le reporting extra-financier (par 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention).

Projet de loi de finances rectificative pour 2022 (principaux amendements adoptés en commission)

Article 81 quater, CGI :

Plafond d'exonération fiscale des heures supplémentaires pour l'année 2022 porté de 5000 € à 7 500 €

Nouvel article 200 sexies A, CGI

Création d'un crédit d'impôt pour les salariés qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail

Projet de loi pouvoir d'achat (principaux amendements adoptés en commission)

Article 1 prime de partage de la valeur

Le versement de la prime peut être réalisé en une ou plusieurs fois au cours de l'année civile, sous réserve qu'elle ne soit pas versée sur une base mensuelle.

Lorsque la prime défiscalisée est décidée de manière unilatérale par l'employeur, le CSE ne doit pas être simplement informé mais doit être consulté préalablement.

Article 7 résiliation de contrats

Résiliation sans frais d'abonnements de téléphonie et Internet à partir du 13e mois d'engagement

Régime des aides d'Etat

La Commission européenne a envoyé aux États membres un projet de proposition, pour consultation, visant à adapter l'encadrement temporaire de crise en matière d'aides d'État adopté initialement le 23 mars 2022 pour soutenir l'économie dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Statistiques économiques

Conjoncture - croissance

Selon la Banque de France, dans un environnement difficile marqué par la guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés des matières premières, l'activité continue de résister même si les chefs d'entreprise font état de perspectives en demi-teinte.

La croissance est estimée à 0,25% pour le deuxième trimestre.

Inflation

Selon l'INSEE, l'inflation a accéléré à 5,8% sur un an en juin, confirmant sa première estimation publiée fin juin.

Parité euro/dollar

Mi-juillet, l'euro a atteint son plus bas niveau depuis 20 ans et s'est approché de la parité avec le dollar (source Banque de France).

Médiation du crédit

Au cours du deuxième trimestre 2022, 803 dossiers ont été éligibles à la médiation du crédit, un niveau un peu supérieur à celui du premier trimestre, en lien avec la restructuration des P.G.E permise via la médiation du crédit suite à l'Accord de Place du 19 janvier 2022.

Depuis le début de l'année 2022, le nombre de dossiers reste toutefois très inférieur à celui de début 2021 (statistiques Banque de France).

Le consommateur inscrit en procédure de surendettement est exonéré de remboursement lors de la résiliation d'un contrat téléphonique ou internet à condition que ce motif soit prouvé et dûment justifié auprès du fournisseur concerné

Article 8 résiliation contrat d'assurance

Modalités de résiliation

Article 9 *bis* lutte contre les pratiques commerciales illicites

Dispositif de sanctions pour les établissements bancaires qui manquent à leur obligation légale de rembourser immédiatement, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant, les consommateurs victimes de fraude